

# ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

## ATELIER PORTAIL ENR



Concertation Publique  
5 février 2024

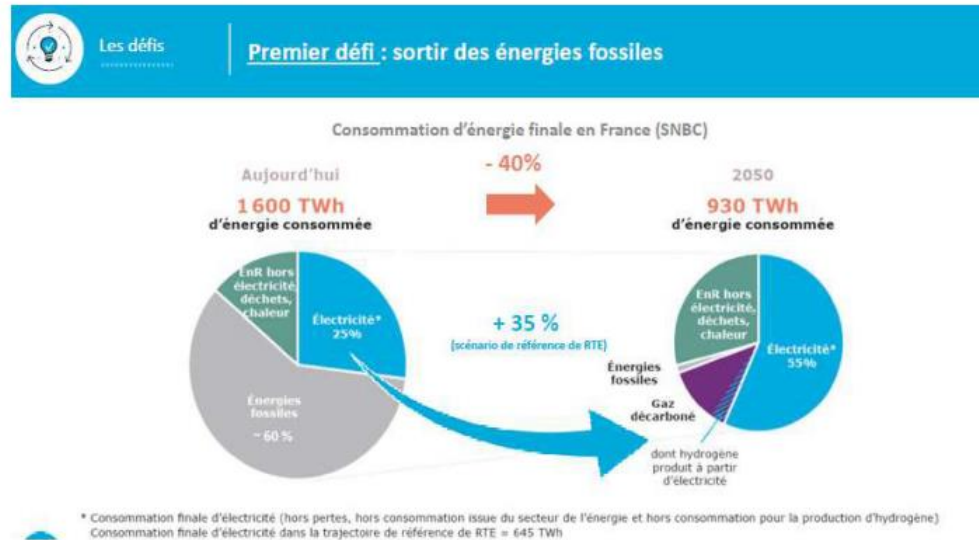
# Sommaire

1. Contexte
2. La loi APER du 10 mars 2023
3. Les ZAEnR
4. Les énergies renouvelables
5. Proposition des zones
6. Echanges
7. Suites de la concertation

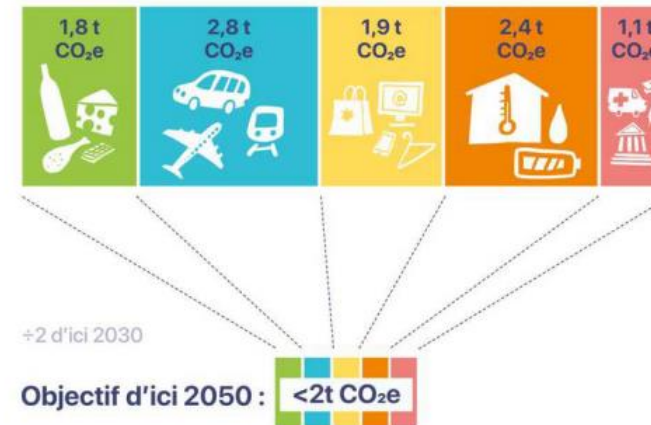
# Contexte

- Objectifs nationaux de sortie des gaz à effet de serre à horizon 2050.

## OBJECTIF 2 TONNES



Empreinte carbone moyenne en France  
**10 tonnes de CO<sub>2</sub>e/an/pers.**



# Contexte

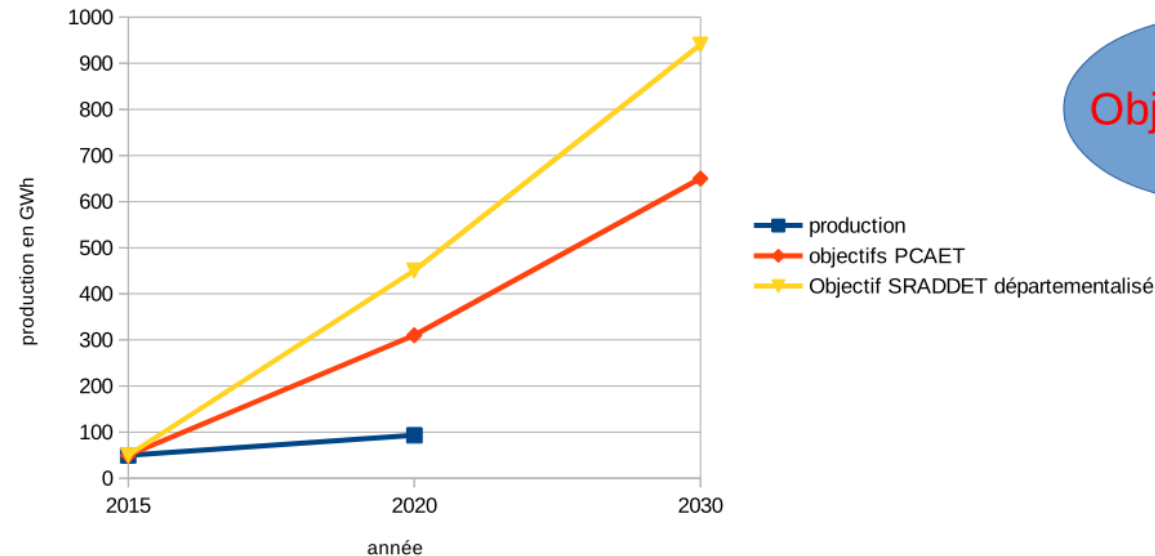
➤ Trajectoire actuelle ne permettra pas l'atteinte de ces objectifs.

**Evolution de la production d'énergie renouvelables par rapport aux objectifs SRADDET : une augmentation qui doit accélérer pour tenir les objectifs SRADDET – focus sur le PV**

Obj de production dans le Rhône d'ici à 2030:

- PV: x 10
- Méthanisation: x 10
- Eolien: x 6

Comparaison du rythme de la production de la filière PV par rapport aux objectifs des plans climat et par rapport à l'exercice de départementalisation du SRADDET



Objectif : x 10

# La loi APER

## **Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables:**

- Demande aux Communes de définir des zones d'accélération de production des énergies renouvelables (ZAEnR) d'ici le 31/12/2023
  
- Selon la méthodologie suivante:
  - Proposition de zones par type de filière EnR
  - Organiser des échanges au travers d'une concertation avec la population
  - Débattre à l'échelle intercommunale
  - Délibérer en Conseil Municipal sur les zones retenues

# Les ZAEnR

## **Qu'est-ce qu'une ZAEnR?**

- Zone favorable à l'implantation d'une installation de production d'énergie renouvelable.
- Elle est définie sur délibération du CM, après concertation des habitants.
- Elle bénéficie de certains avantages en termes financiers et de délais
- Elle concerne tous les types d'énergies renouvelables, quel que soit le niveau de puissance, et les types de parcelles (publics ou privées).

## **Une ZAEnR, ce n'est pas:**

- Une zone imposée
- Une zone où les projets sont autorisés d'office
- Une zone exclusive de développement des projets EnR

# Les ZAEnR

## **Principes à respecter pour les ZAEnR?**

- Prendre en compte la diversité des EnR.
- Protéger les intérêts liés aux eaux superficielles et souterraines et plus généralement de l'environnement.

## **Avantages pour la commune de définir des ZAEnR?**

- Contribuer activement et directement aux objectifs en matière de transition énergétique.
- Définir les EnR qu'elle souhaite voir développer sur son territoire.
- Améliorer l'acceptabilité des projets EnR.

# Les énergies renouvelables

## 7 catégories:

- Energie hydroélectrique,
- Energie éolienne,
- Energie solaire,
- Energie de géothermie,
- Energie ambiante,
- Energie de biomasse,
- Energie issue de biogaz ou biométhane.

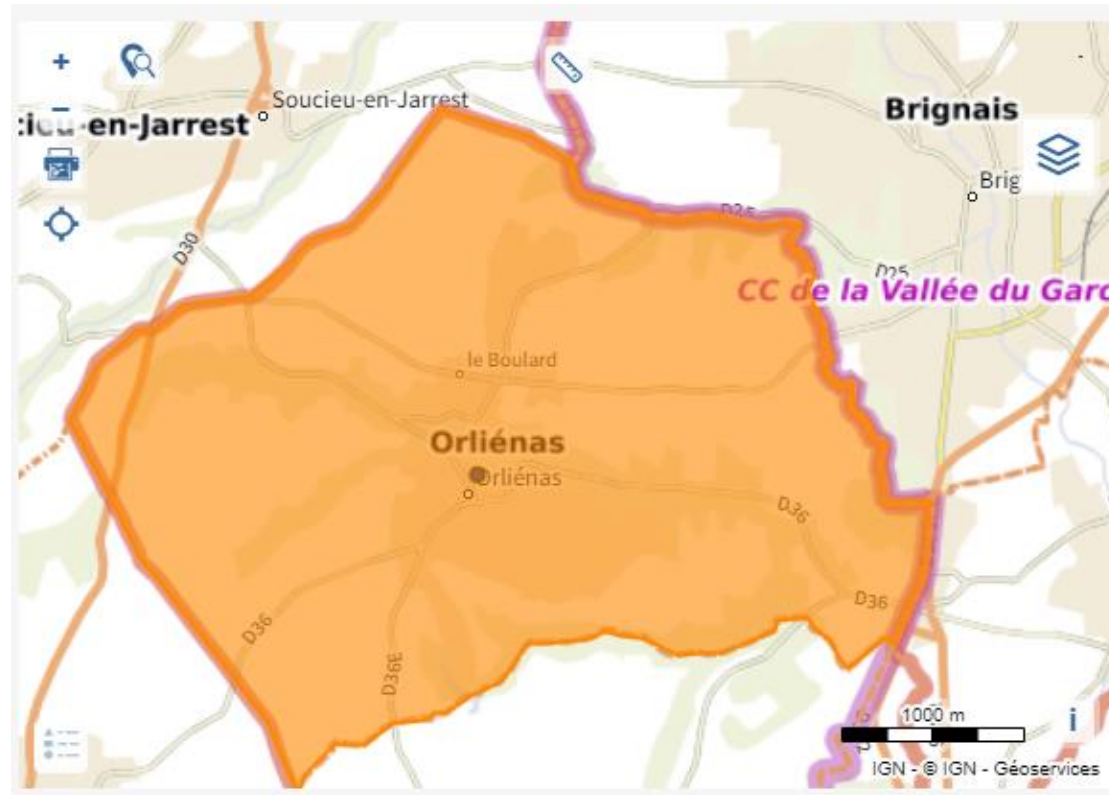




# Proposition de ZAEnR à Orliénas

## Zone 1- Energie solaire (PV et thermique) en toiture:

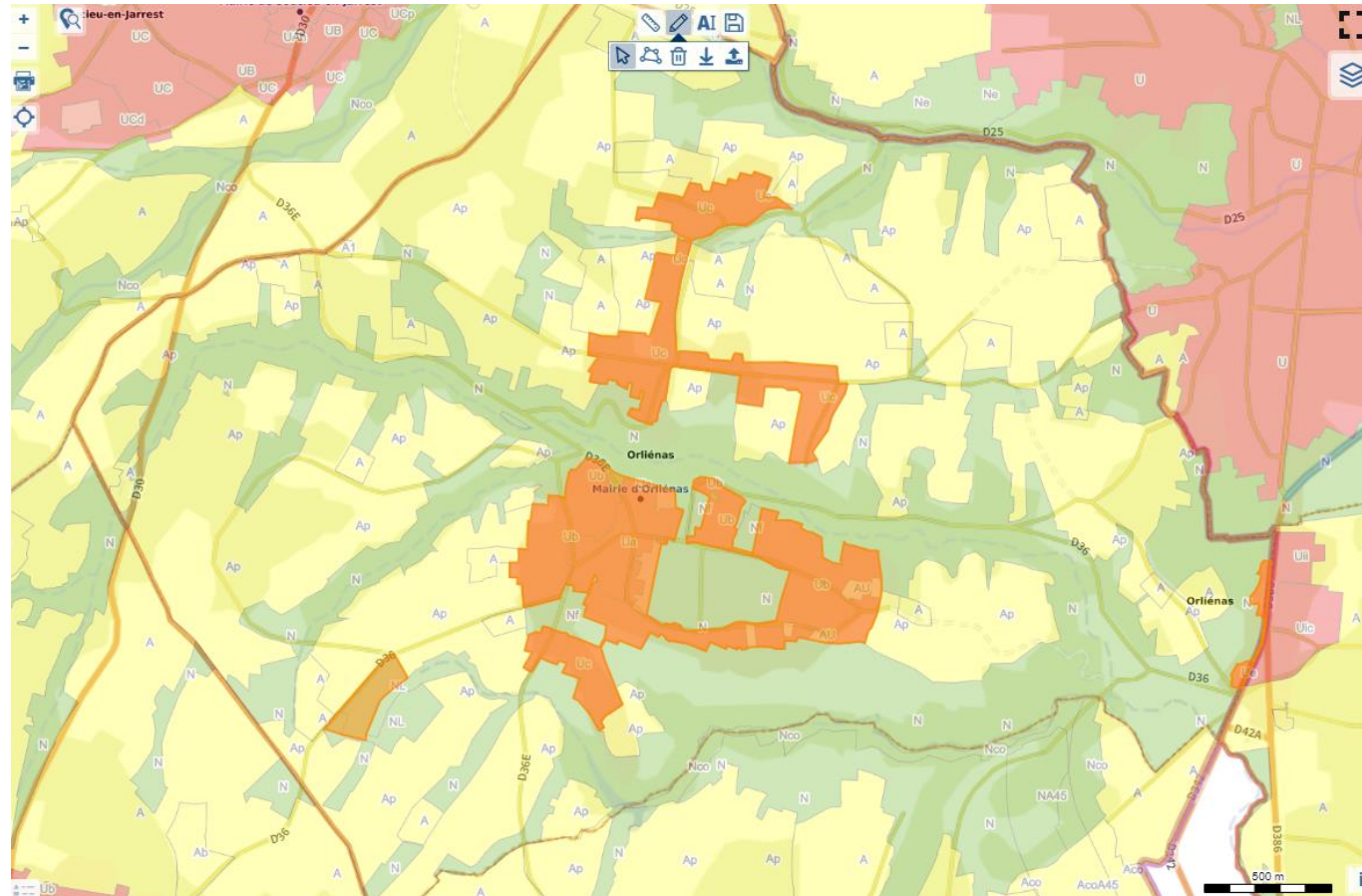
Ensemble du territoire communal sur le bâti existant ou à venir



# Proposition de ZAEnR à Orliénas

**Zone 2- Energie solaire (PV et thermique) au sol ou sur ombrière:**

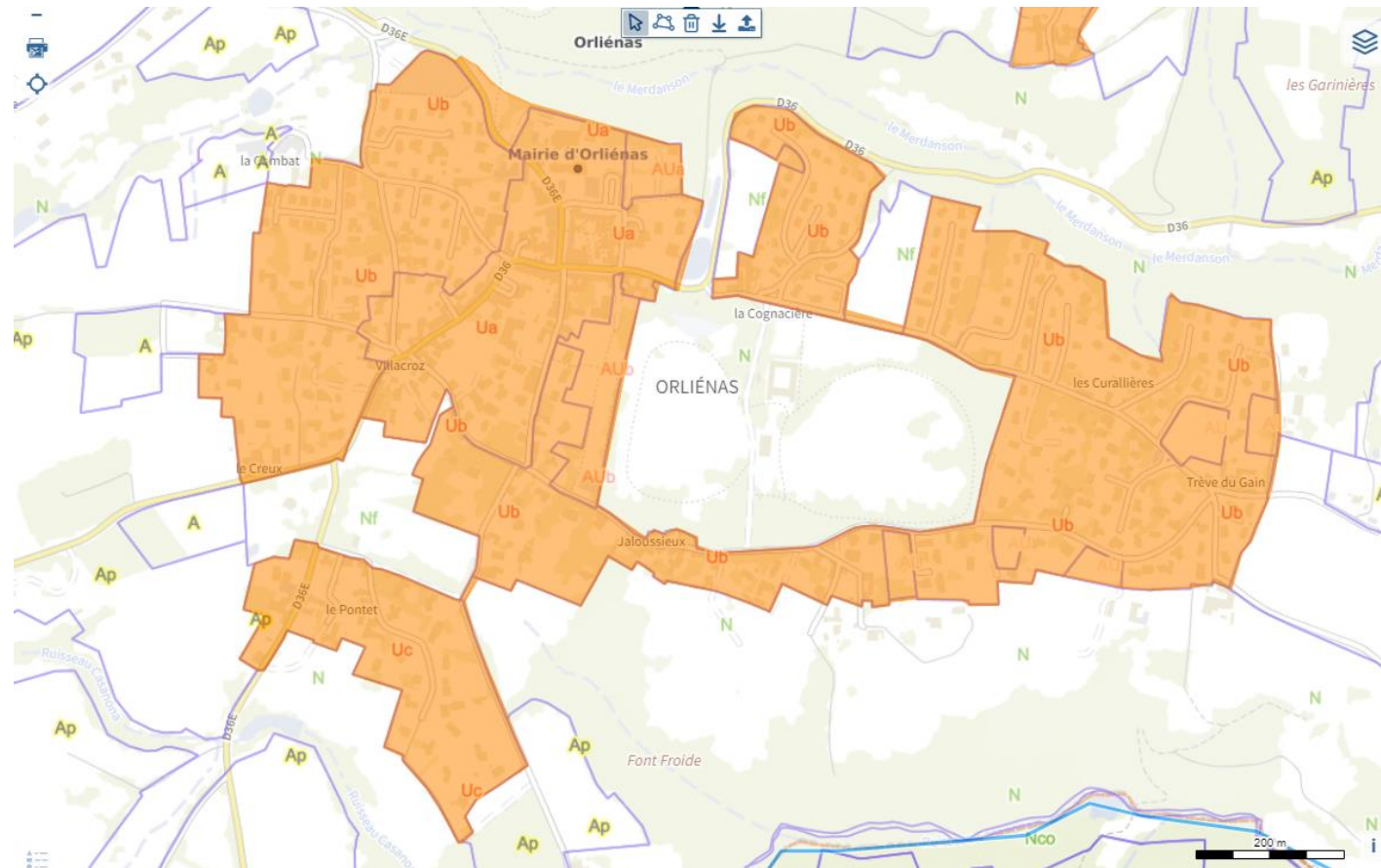
Ensemble des zones U/Au + zone NL (Héliotrope)



# Proposition de ZAEnR à Orliénas

**Détail Zone 2a- Energie solaire (PV et thermique) au sol ou sur ombrière:**

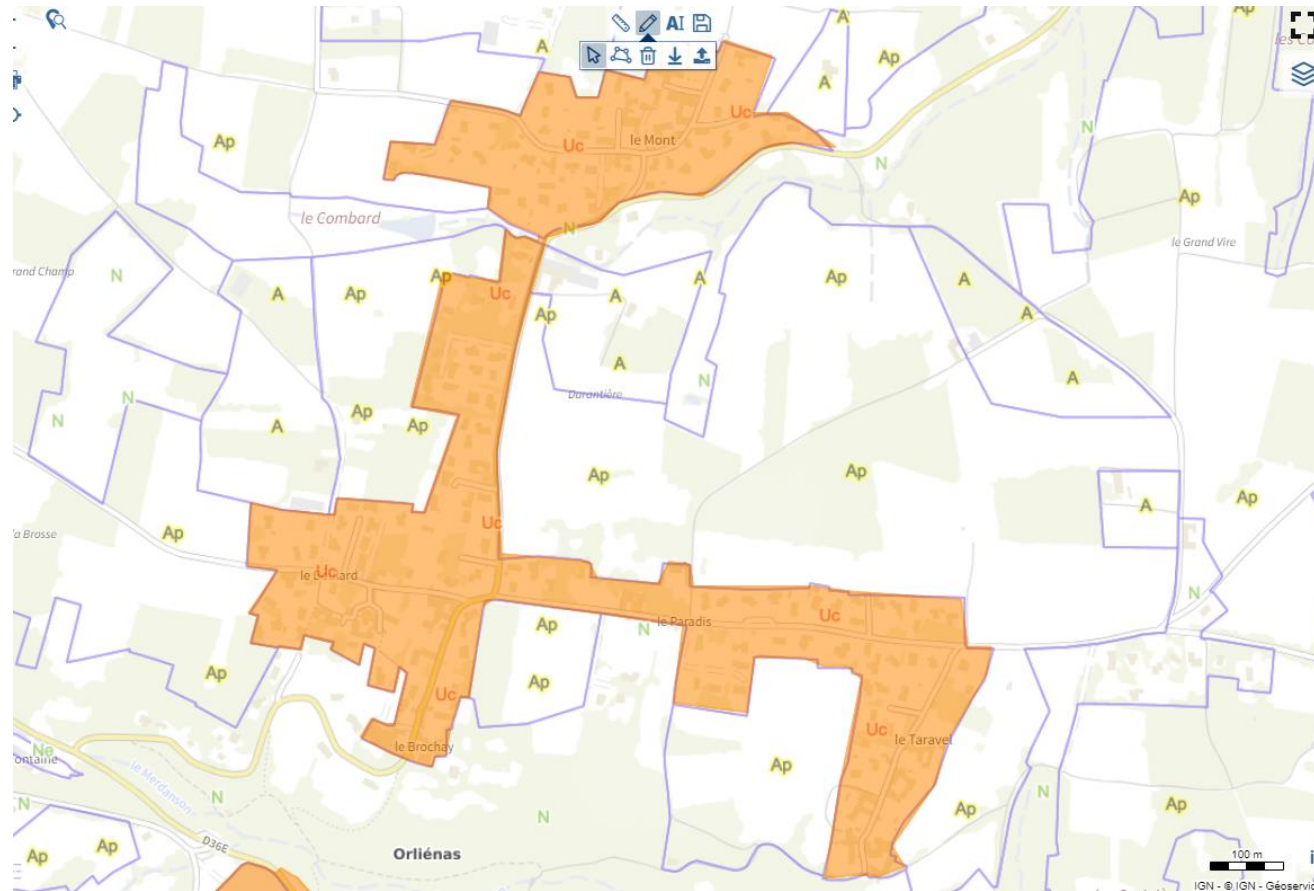
Centre-Bourg: Zones U/Au du PLU



# Proposition de ZAEnR à Orliénas

## Détail Zone 2b- Energie solaire (PV et thermique) au sol ou sur ombrière:

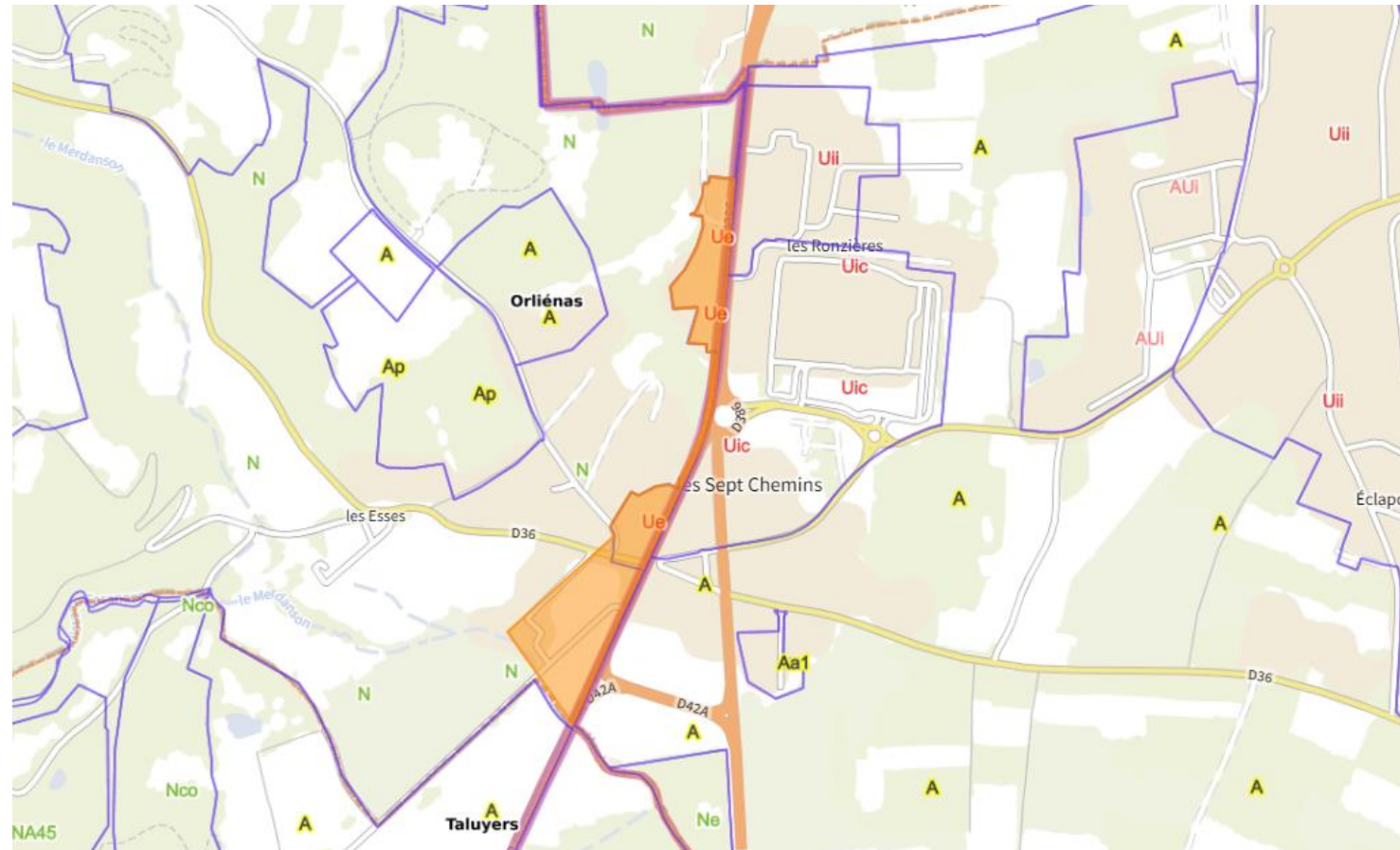
Les Hameaux au Nord: Zones U/Au du PLU



# Proposition de ZAEnR à Orliénas

**Détail Zone 2c- Energie solaire (PV et thermique) au sol ou sur ombrière:**

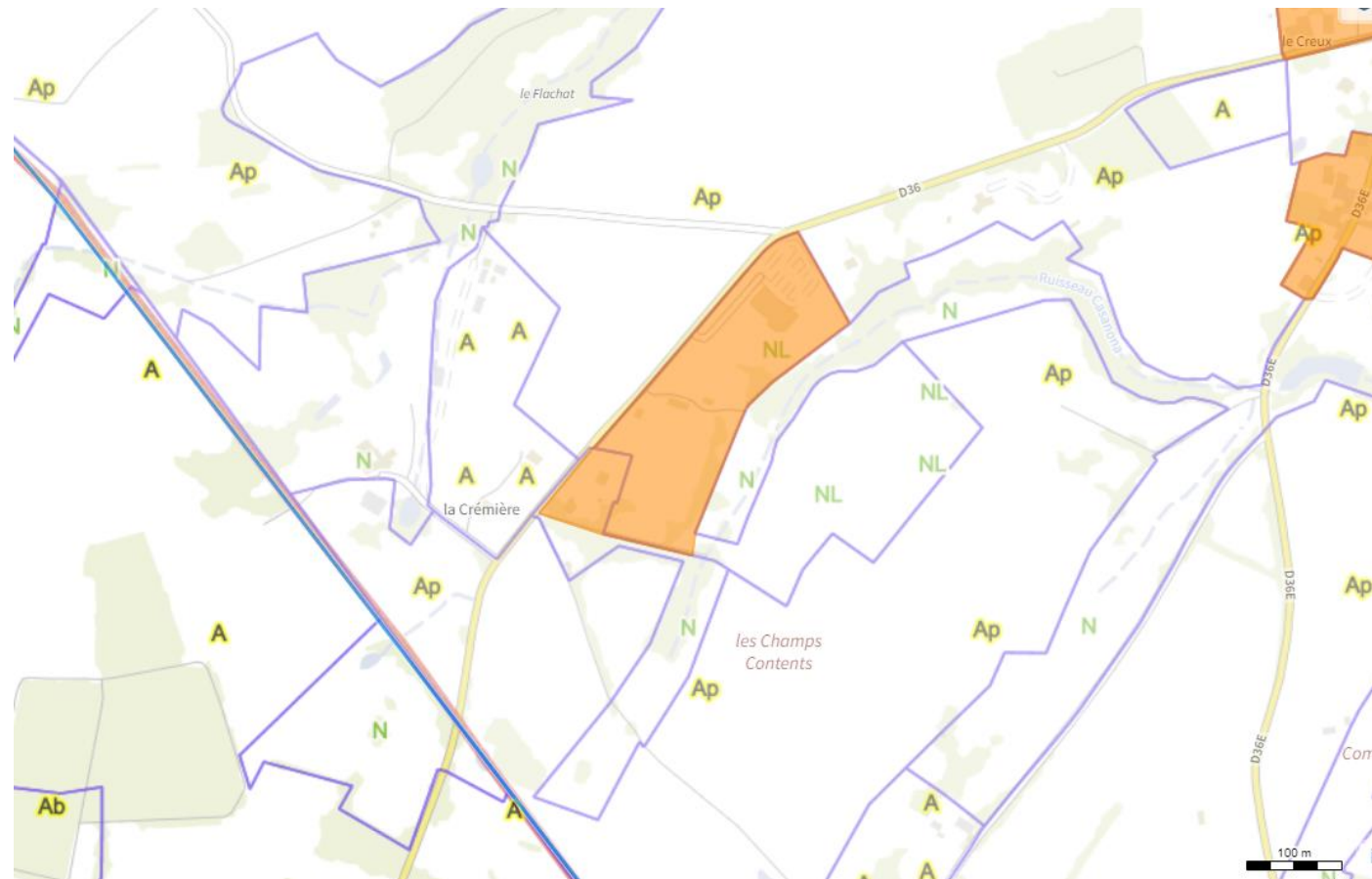
Les 7 Chemins: Zones Ue du PLU



# Proposition de ZAEnR à Orliénas

**Détail Zone 2d- Energie solaire (PV et thermique) au sol ou sur ombrière:**

L'espace de loisirs de l'Héliotrope





# Proposition de ZAEnR à Orliénas

## **Zone 4- BioGaz et Biométhane:**

Zone blanche => aucune zone proposée sur la Commune.

## **Zone 5- Eolien:**

Zone blanche => aucune zone proposée sur la Commune.

## **Zone 6- Hydro-électricité:**

Zone blanche => aucune zone proposée sur la Commune.



# Echanges

**Votre avis sur chaque carte?**

# Suites de la concertation

- Mise à disposition d'un registre en Mairie jusqu'au **4 mars 2024** pour recueillir les avis et propositions des citoyens.
- Débat et approbation des ZAEnR en Conseil Municipal du **27 mars 2024**.